

Circulaire 2025-238 du 18 décembre 2025

Politique de l'animation de la vie sociale



Webinaire de présentation

09 septembre 2026



Consignes à partager



Micro-coupés



Un espace de discussion pour poser des questions



Un temps d'échanges à l'issue de la présentation

Les intervenants

➔ Catherine Leblanc

Directrice de l'action sociale – Caf 44

➔ Sylvaine Carreira-Gaignard

Responsable du développement des politiques départementales d'action sociale

➔ Cédric Bernier

Conseiller technique territorial

➔ Guillaume Vimond

Conseiller technique territorial



Ordre du jour

- Environnement et fondamentaux
- Projet social, agrément, financement
- Spécificité pour les centres sociaux
- Suivi et évaluation



Ancrage territorial

Environnement et fondamentaux

L'animation de la vie sociale, une politique ancrée sur les territoires

Le SDAVS

- Formalise la politique départementale de l'Avs.
- Assure la concertation et la coordination des partenaires

Les Convention territoriales globales (Ctg)

- Cadre du projet de territoire de la collectivité.
- Avs doit être intégrée dans le diagnostic de territoire et la complémentarité entre les différents acteurs doit être recherchée.

Le projet social et familial

- Démarche participative, partagée et transversale.
- Clef de voute de la structure d'animation de la vie sociale. Il est nourri par le projet de territoire Ctg.

Le partenariat

Environnement et fondamentaux

Par son positionnement transverse, la politique d'animation de la vie sociale mobilise et réunit les différents acteurs (habitants, élus, professionnels...) d'un territoire autour d'un projet commun.



Mobilisation des partenaires dans la phase de diagnostic

Implication des partenaires dans l'élaboration et la vie du projet

Association des partenaires financeurs via, par ex, une instance ad hoc

Animation d'activités, ...

Les
équipements

Environnement et fondamentaux

2 types de structures

- Les centres sociaux
- Les espaces de vie sociale

Finalités / Valeurs / Missions

Environnement et fondamentaux

2012

Inclusion sociale, citoyenneté, ...

Laïcité, neutralité, mixité, solidarité, participation, ...

Lieu de **proximité** à vocation globale

Lieu d'**animation** de la vie sociale

Des fondamentaux qui s'affirment

Ces fondamentaux doivent :

- s'appuyer et contribuer aux politiques du territoire -> **Inscription territoriale**
- Mobiliser et réunir les différents acteurs du territoire -> **Partenariat**
- Faire avec et pour les habitants -> **Lien social**
- Impliquer des habitants -> **Participation**
- Se positionner en appui aux initiatives -> **Innovation et droit à expérimentation.**

Environnement et fondamentaux

De nouveaux enjeux

- Réduction des inégalités
- Apprentissage de la citoyenneté, ...

Transition
démocratique
et citoyenne

Transition
numérique

- Accompagnement face à l'impact du numérique dans les rapports sociaux, les modes de communication, ...

- Accompagnement de tous les publics, en lien avec les acteurs du territoire, aux enjeux de transition écologique

Transition
écologique

Transition
démographique

- Maintien de la cohésion entre les générations
- Rassemblement de toutes les générations

Participation des habitants

Environnement et fondamentaux

2012

- Différents niveaux d'engagement :
 - > présence /consommation d'activités
 - > implication instance d'information/consultation
 - > contribution momentanée à un projet / une activité
 - > collaboration permanente / prise de responsabilité
 - > contribution au processus de décision
- => **les 2 premiers niveaux sont insuffisants**

Le projet social doit préciser les modalités de participation des usagers.

Nouveautés

Niveaux d'engagement sont réaffirmés : Information, consultation, **concertation (niveau minimum)**, co-construction, co-décision

La dynamique participative constitue le critère fondamental de l'agrément

Les critères d'agrément

Projet social et agrément



Démarche participative



Méthodologie et cadre de référence

- Agir pour et avec les familles
- Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités
- Agir pour la citoyenneté et prévenir les exclusions



Adéquation du projet avec les moyens mobilisés



Accessibilité, mixité, fonction accueil



Gouvernance



Evaluation

Pour les projets des Evs, le niveau d'exigence sera adapté en fonction de leurs ressources

Temps de travail et niveaux de qualification

Projet social et agrément

Pour les centres sociaux

- **1 Directeur** -> 1 Etp avec un niveau 6
- **1 référent famille** -> Minimum 0,5 ETP, et jusqu'à 1 Etp avec un niveau 6 ou, à minima, niveau 5 avec une trajectoire de formation continue
- **1 fonction accueil** -> Minimum 0,5 Etp et jusqu'à 3 Etp

Pour les espaces de vie sociale

- **1 responsable identifié (professionnel ou bénévole)** -> compétences attendues sur les principaux domaines d'activité du pilotage de ce type d'équipement.

-> L'ensemble des dérogations prévues par la circulaire doivent faire l'objet d'une validation par la Caf.

Modalités d'intervention

Projet social et agrément

L' «aller-vers » -> démarche proactive visant à aller à la rencontre des publics

L'itinérance -> déplacement régulier des professionnels dans différents lieux

Les actions hors les murs -> interventions dans l'espace public ou d'autres lieux inhabituels

Rôle du conseil
d'administration de
la Caf

Projet social et agrément

La commission d'action sociale se prononce sur :

L'agrément des nouveaux projets

La prorogation d'un projet existant

Le refus d'agrément

Les suspensions ou retrait d'agrément

➔ Validité de l'agrément -> jusqu'à 5 ans



Financement

Projet social et agrément

Une PS unique Animation globale et familiale (Agf)

- Fusion de la Ps Agc & Acf
- 1 seul dossier
- Montant et modalités de calcul (IT à venir)

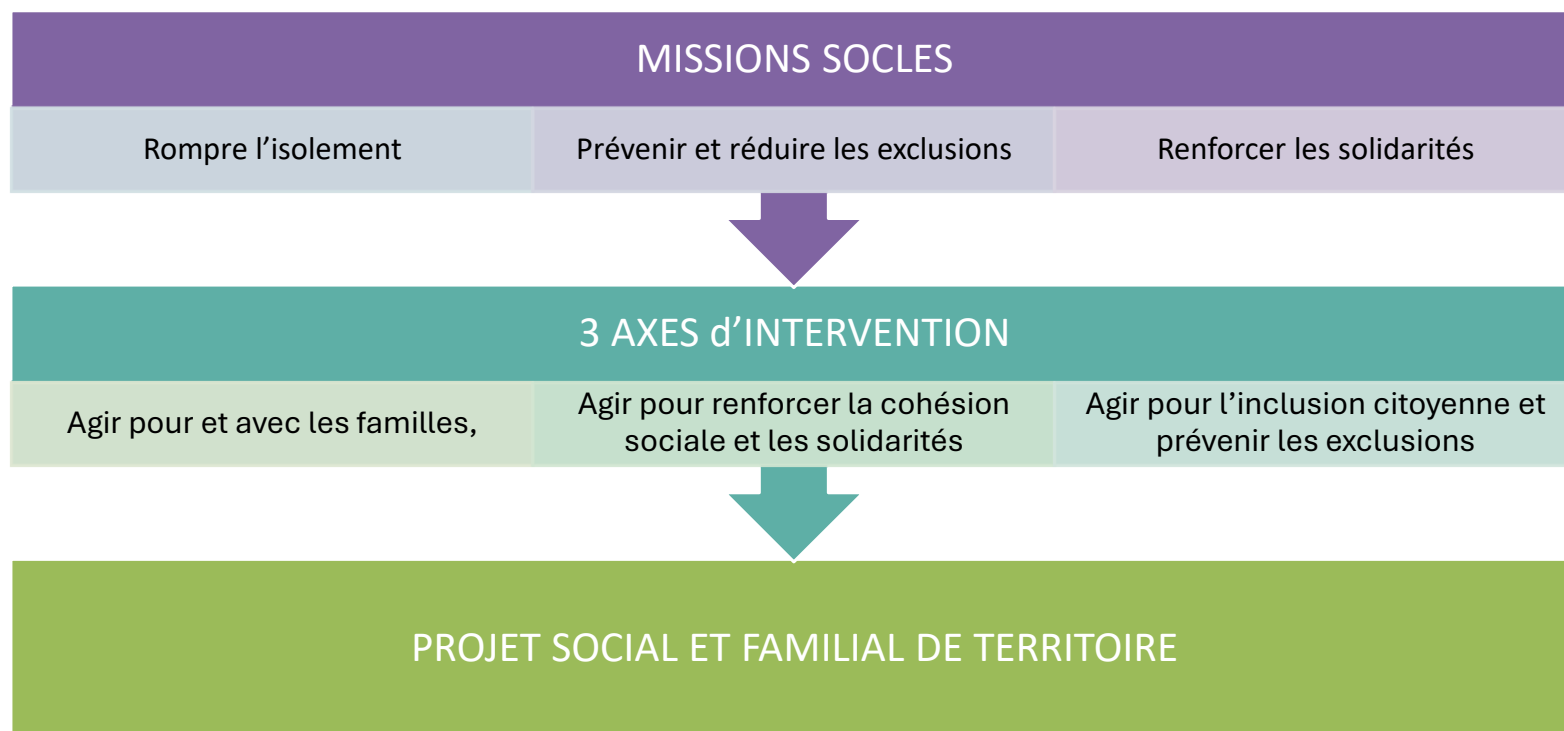
Points d'attention

- Concertation recherchée avec l'ensemble des partenaires financeurs
- Possibilité de mettre en place un Pacte de coopération (Pacte local entre collectivité / structure / Caf)

➔ En complément de la prestation de service, la Caf44 mobilise ses fonds locaux pour soutenir l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale

Les missions

Projet social et agrément



➤ doivent être systématiquement interroger dans la démarche de diagnostic et figurer dans le projet



Le cadre d'intervention
du projet social et
familiale du territoire

Projet social et agrément

3 axes à interroger systématiquement dans le périmètre du diagnostic et à retrouver dans le projet

Agir pour et avec les familles



- ☐ Agir pour la petite enfance
- ☐ Soutenir la parentalité
- ☐ Accompagner la jeunesse
- ☐ Favoriser la réussite éducative

Agir pour renforcer la cohésion
sociale et les solidarités



- ☐ Faciliter l'accès aux services
- ☐ Promouvoir des actions d'accompagnement pour l'insertion
- ☐ Permettre l'accès à des activités culturelles, sportives, artistiques et aux vacances
- ☐ Contribuer au développement des solidarités

Agir pour la citoyenneté et
prévenir les exclusions



- ☐ Favoriser l'accès aux droits
- ☐ Accompagner les transitions écologiques et numériques
- ☐ Favoriser l'inclusion et l'intégration
- ☐ Promouvoir la citoyenneté active

**Pour les Evs, le projet
doit comporter, à
minima, 1 domaine par
axe**



La structuration du projet

Spécificités pour les CSC

un diagnostic social concerté

des finalités explicites au regard des ambitions de l'Avs

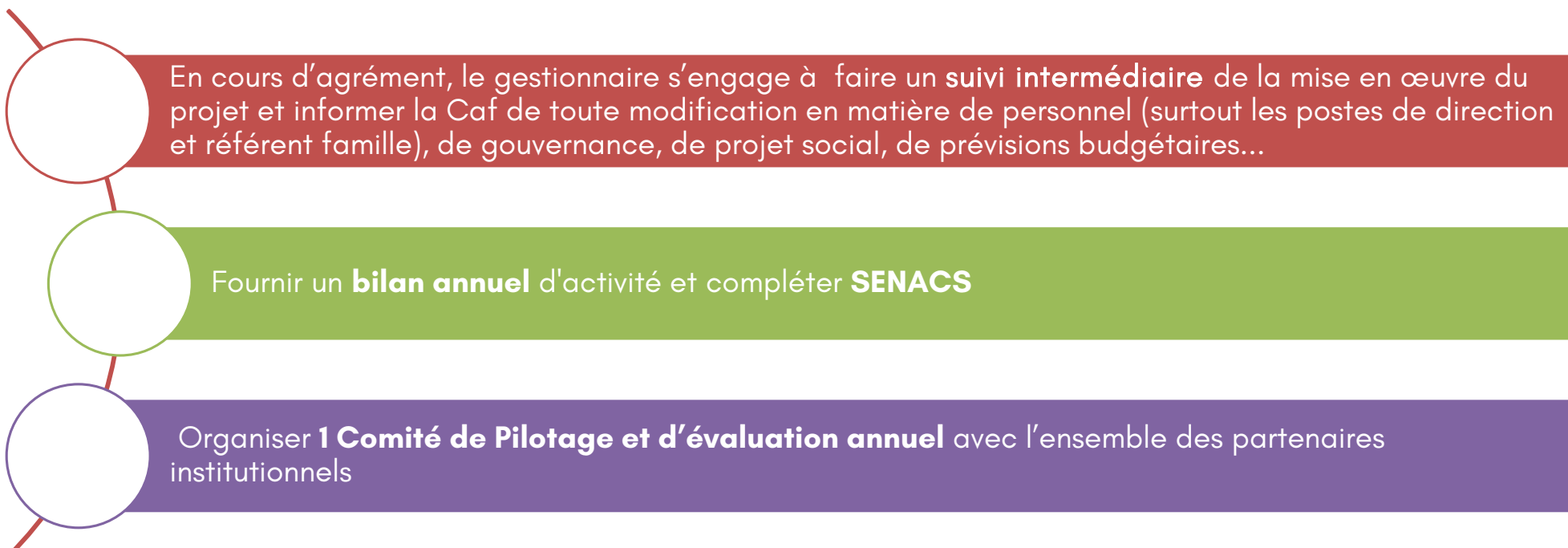
un plan d'actions cohérent avec les objectifs poursuivis

des résultats attendus clairement identifiés

un budget prévisionnel sur pour l'année N ou N+1 et une programmation budgétaire pluriannuelle

Suivi et évaluation

Le suivi



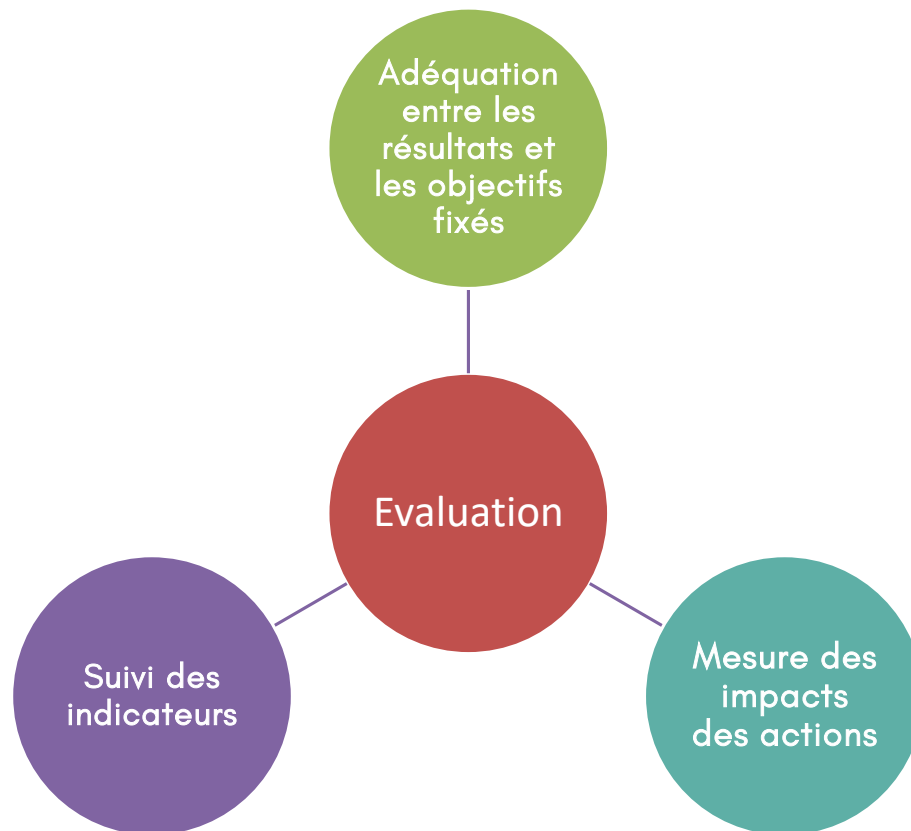
En cours d'agrément, le gestionnaire s'engage à faire un **suivi intermédiaire** de la mise en œuvre du projet et informer la Caf de toute modification en matière de personnel (surtout les postes de direction et référent famille), de gouvernance, de projet social, de prévisions budgétaires...

Fournir un **bilan annuel** d'activité et compléter **SENACS**

Organiser **1 Comité de Pilotage et d'évaluation annuel** avec l'ensemble des partenaires institutionnels

Suivi et évaluation

L'évaluation



Elle doit être conduite de manière participative, et doit permettre de **mesurer les effets**, au regard des axes prioritaires portés des structures AVS

Merci de votre participation

